

# Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°50 septembre 2008

## Sommaire

### Editorial :

Actualité municipale

### Nécrologie

- Joseph Le Pache,  
maire honoraire

### Travaux

- Réaménagement  
de la mairie  
- Réaménagement  
du syndicat d'initiative

### Départs

- Nadia Ryckelynck  
- André Bredon

### Vie quotidienne

- Assistantes maternelles  
- Service National

### Commissions extra-municipales

### Environnement

- Compostage  
- Nettoyage des grèves  
- SOS fuchsias

### La commune et internet

### Loisirs

- Bibliothèque  
- Hatha-yoga  
- Exposition de peintures  
et sculptures

### Histoire maritime

- Les pêcheurs bréhatins  
à Terre-Neuve  
- Enquête sur trois  
naufrages en 1697

### Ordures ménagères :

horaires et modalités

### La commune et internet

### Noces d'or

Jacqueline et Pierre Boulais

### Les oiseaux de Bréhat

### Numéros utiles

### Etat-civil

Diffusion de Bréhat Infos

## Actualité municipale



“ Ce numéro de Bréhat Infos est le 50<sup>ème</sup> d'une série débutée en janvier 1990, à l'initiative du maire de l'époque, Joseph Le Pache, qui vient malheureusement de disparaître et de Marcel Roux, alors conseiller municipal.

Le premier éditorial du maire se terminait ainsi : *“Ce bulletin a pour vocation de resserrer les liens entre les Bréhatins qui ont la chance de vivre sur l'île toute l'année et ceux qui, par leurs obligations professionnelles, sont dispersés aux quatre coins du monde. Cette publication vivra par l'intérêt que vous lui porterez”*. Je crois que Bréhat Infos n'a pas failli à sa mission. Il a évolué avec le temps et en particulier lors du dernier mandat avec la décision de mon prédécesseur, Yvon Colin, de publier la quasi-totalité des comptes-rendus de séances de conseil municipal. Souvent attendu et lu, à Bréhat et bien au-delà, Bréhat Infos est un outil important d'information sur la vie municipale et locale. A ce titre, il participe au bon fonctionnement de notre démocratie locale.

Lors de la campagne électorale, nous nous étions engagés à créer des commissions extra municipales chargées d'associer des citoyens à l'éclairage des choix qui reviennent au conseil municipal. La première de ces commissions travaillera sur la délicate question du logement et les personnes intéressées sont invitées à se manifester (voir en pages intérieures). Je souhaite que ces commissions participent également au bon fonctionnement de notre démocratie locale.

C'est cette même volonté de dialogue qui nous a animé quand nous avons réuni les commerçants avant l'été.

Nous la renouvellerons lorsque cela sera nécessaire, en particulier pour un certain nombre de sujets importants pour lesquels une phase de dialogue et d'explication doit précéder la définition ou la mise en œuvre des décisions.

Une explication, il est important de vous en (re) donner une quant à la mobilisation

des employés communaux pour des travaux de réaménagement de la mairie avant l'été. La conséquence, visible en tout début de saison, a été du retard dans l'entretien des tertres et chemins de notre île. Les services de la mairie ont également été perturbés pendant plusieurs jours. Pourquoi ne pas avoir attendu l'hiver ? Tout simplement parce que le responsable des services techniques en charge du dossier quittait son poste à la mi-juillet. Si ces travaux n'avaient pas été réalisés rapidement, ils auraient du être repoussés à beaucoup plus tard. Nous estimions que pour le bon de fonctionnement de la commune ce n'était pas une bonne solution.

La fin de la saison estivale ne signifie pas la fin ou le ralentissement de l'activité municipale, bien au contraire. Les commissions vont reprendre leurs travaux et concrétiser des propositions qui seront soumises au conseil municipal. A côté des gros chantiers et dossiers déjà en cours (station d'épuration, caserne des pompiers...) et pour ne parler que des réalisations qui se verront physiquement, nous allons notamment commencer des travaux de rénovation des bâtiments communaux (le club nautique au Guerzido...).

Beaucoup de travail en perspective pour l'équipe municipale, en général, le maire et le premier adjoint en particulier qui sont naturellement toujours en première ligne. Je m'étais engagé à consacrer l'essentiel de mon temps à ma fonction de maire à partir de la fin d'année 2008. C'est d'ores et déjà le cas.

Bonne rentrée à tous.

Patrick HUET  
Maire

# Nécrologie

## Joseph Le Pache, maire honoraire

**Joseph Le Pache, maire de la commune de 1983 à 2001 est décédé le 19 juillet 2008. Lors de ses obsèques, célébrées le 21 juillet à Paimpol, Monsieur Communiar a retracé brièvement son parcours. Nous en avons extrait de larges passages.**

Ainsi donc, Joseph Le Pache, que beaucoup de Bréhatins prénommaient affectueusement José a largué les amarres au matin de vendredi dernier. José était né le 25 juin 1924 à Plourivo et dès sa plus tendre enfance avait émigré à Paimpol où ses parents s'étaient installés.

Et c'est là dans ce contexte familial où ses parents exploitaient l'hôtel de Kerroc'h en même temps qu'un commerce de sable que José passa ses premières années.

Puis le temps des études arrivant, comme un certain nombre de Paimpolais à cette époque, José entreprit des études pour entrer dans la marine marchande, à Paimpol d'abord et à Nantes ensuite. Après un début de navigation sur le sablier de ses parents et muni de son brevet d'officier mécanicien, c'est vers les bâtiments navigant au commerce et surtout vers des câbliers que José exerça sa profession.

Entre-temps, José avait épousé une Bréhatine, Ginette Kerjolis qu'il avait rencontrée à Paimpol. De leur union naquirent deux enfants : Patrick et Jean-Luc.

Quittant la marine à 42 ans pour des raisons familiales, José vint s'installer à Bréhat en reprenant une partie des affaires de son beau-père et plus précisément la plomberie, profession qu'il exerça jusqu'en 1983 date à laquelle il fut élu maire de Bréhat.

Ce fut alors une véritable passion et il consacra tout son temps au service de ses concitoyens.

La salle polyvalente marqua son passage à la mairie mais l'effacement des réseaux électrique et téléphonique apporta à chacun de ses administrés, lors des tempêtes, une certaine sécurité.

Et puis je n'aurais garde d'oublier les travaux de restauration du maître-autel et des chapelles latérales de l'église, la rénovation de différents tableaux où son assiduité à réclamer l'intervention de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) finissait par obtenir satisfaction.

Pour se divertir, José aimait pratiquer le jardinage, collectionnait les anciennes



cartes postales, consacrait du temps aux modèles réduits qu'il affectionnait et était un lecteur assidu de revues de vulgarisation scientifiques.

Je voudrais ajouter qu'il savait aussi pratiquer une grande amitié. Le Père Menguy qui fut pendant 14 années le recteur de Bréhat, Plourivotain de naissance comme lui, obtenait très souvent ses confidences. Et pour en avoir été témoin, je puis dire que ces moments ne manquaient ni de chaleur ni d'humour.

Joseph Le Pache était officier du Mérite maritime.

La commune présente ses très sincères condoléances à la famille.



# Départs

## Nadia Ryckelynck, directrice de l'école

Nadia Ryckelynck enseignait du CP au CM2 et assurait la direction de l'école publique de Bréhat depuis 2002. Elle quitte ses fonctions à cette rentrée. A l'occasion de son départ, les parents et les enfants avaient organisé une petite cérémonie fort sympathique et lui ont offert des cadeaux. Le maire, Patrick Huet, l'a remercié pour le travail accompli et lui a remis la médaille de la commune. Elle sera remplacée dans ses fonctions par Madame Trocheris.

Monsieur Martin, en poste aux côtés de Madame Ryckelynck, quitte également l'école de Bréhat.

## André Bredon, responsable des services techniques

André Bredon, qui était le responsable des services techniques de la commune depuis mars 2007, a rejoint la commune de Boé (Lot et Garonne) en juillet dernier après avoir tenu à terminer les travaux qu'il avait initiés. Le recrutement de son successeur est en cours.

# Travaux

Les services techniques de la mairie ont réalisé deux chantiers de rénovation de locaux accueillant le public au cours de ces derniers mois : le Syndicat d'initiative, cet hiver, puis le rez-de-chaussée de la mairie au printemps.



## Syndicat d'initiative

Les locaux du Syndicat d'initiative, sur la place du Bourg, sont ceux de l'ancienne mairie. Ils n'avaient pas été rénovés depuis des dizaines d'années. C'est chose faite. L'ensemble de l'intérieur du bâtiment, c'est-à-dire l'étage qui accueille les visiteurs mais aussi le rez-de-chaussée a été réhabilité. Le plancher ancien a été remplacé par une dalle de béton qui était devenue indispensable.

Le local de l'étage a été totalement réaménagé et permet désormais au Syndicat d'initiative d'accomplir sa mission dans de bonnes conditions logistiques. Les membres du conseil d'administration ont tenu à marquer l'entrée dans ces nouveaux locaux par une sympathique manifestation à laquelle ils avaient convié les agents communaux ayant réalisé les travaux et les membres du conseil municipal. Site du Syndicat d'initiative : <http://www.brehat-infos.fr/>

## Mairie

L'aménagement de la mairie actuelle datait de 1983. Depuis 25 ans les conditions d'exercice de l'administration municipale ont beaucoup évolué. A la suite du renouvellement du conseil municipal, au printemps dernier, il a été décidé de modifier l'agencement des locaux afin de les rendre plus fonctionnels.

A titre d'illustration, l'accès au bureau du maire ne nécessite plus de déranger systématiquement la secrétaire générale des services. Par ailleurs, un bureau a été créé pour permettre aux élus de travailler sur place. La réalisation de ces travaux a nécessité la fermeture de la mairie pendant quelques jours et perturbé l'activité normale. Des désagréments malheureusement nécessaires pour permettre un meilleur accueil de la population et de meilleures conditions de travail pour le personnel administratif et les élus.



# Vie quotidienne

## Service national

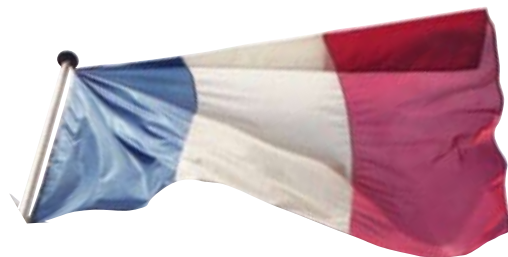
La loi du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, a suspendu l'appel sous les drapeaux et a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français (les garçons nés après le 31 décembre 1978 et les filles nées après le 1<sup>er</sup> janvier 1983).

Tous les jeunes Françaises et Français (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Exemple : un jeune né le 15 novembre 1991 ne peut se faire recenser à la mairie qu'à partir du 15 novembre 2007 et en aucun cas avant cette date.

De 16 à 18 ans, une "attestation de recensement" sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

De 18 à 25 ans, le recensement permet d'effectuer la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). A l'issue de cette journée un "certificat de participation" est remis au jeune et est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...). Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales.



### En savoir plus :

Centre du service national, 8 rue Colbert  
29200 Brest. Tél : 02 98 37 75 57  
com-csn-bre@dsn.sga.defense.gouv.fr  
www.defense.gouv.fr  
(rubrique jeunes et JAPD).



## L'assistant maternel agréé

### Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?

Un assistant maternel est un(e) professionnel(le) habilité(e) à accueillir des mineurs confiés par leurs parents (au maximum trois enfants en même temps) à son domicile.

Pour exercer, les assistants maternels reçoivent un agrément délivré par le Président du Conseil général.

### Vous souhaitez devenir assistant maternel ?

L'agrément est obligatoire. Il vous autorise à accueillir 1, 2 ou 3 enfants. Il est délivré pour 5 ans révisable à tout moment à votre demande, celle du service PMI ou à la suite d'une plainte.

### Pour obtenir l'agrément, vous devez :

- retirer un formulaire auprès du Service Protection Maternelle et Infantile du Conseil général, ou à la mairie de votre domicile,

- participer à une réunion d'information sur les conditions d'exercice,
- passer une visite médicale,
- participer à une enquête médico-sociale portant d'une part sur vos capacités éducatives, et d'autre part sur les conditions d'hygiène, de confort et de sécurité de votre domicile.

Pour obtenir l'agrément, vous devrez suivre une formation de 120 heures au cours des cinq premières années, formation dont la première session de 90 heures vous sera proposée dans un délai de 6 mois après la date d'agrément et avant tout accueil d'enfants

Vous bénéficierez en permanence du soutien technique des infirmières puéricultrices du service de la PMI du Conseil général et de celui du responsable du Relais Parents-Assistants maternels.

## Commissions extra-municipales

Comme nous nous y étions engagés, le conseil municipal va mettre en place deux commissions extra-municipales : l'une prendra en charge le problème du logement et ses possibles solutions, l'autre la gestion, le traitement et l'évacuation des déchets. Chacune de ces commissions sera composée de 10

membres non élus.

Nous réunirons régulièrement les élus des commissions Urbanisme, Environnement, et les membres des commissions extra-municipales. Nous pourrions ainsi recevoir vos avis, étudier les solutions possibles et proposer des choix.

Si vous souhaitez participer à cette réflexion, contactez les commissions Urbanisme ou Environnement à la mairie.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre démarche.

## Composter, est-ce vraiment utile ?

### OUI

Parce que le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous devez faire enlever et traiter par la collectivité. Ce traitement a un coût supporté par tous.

Parce que vous améliorez les conditions de travail des employés municipaux qui travaillent à la presse à balles (moins de fermentation dans les sacs poubelles).

Parce que le compostage permet de produire un engrais de qualité pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité.

Vous pouvez pour cela utiliser un composteur ou faire un tas de compost libre si vous disposez d'un grand jardin.

Si vous n'êtes pas encore un adepte du compostage, profitez de l'été pour commencer. Parlez-en autour de vous (beaucoup de vos amis ou voisins le pratiquent certainement) ou allez sur le site de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) où tout cela est très bien expliqué



## Nettoyage des grèves

La commission Environnement avait organisé le désormais habituel nettoyage des grèves, le dimanche 20 juillet pour l'île Nord et le lundi 21 juillet pour l'île Sud.

Une trentaine de participants, parmi lesquels plusieurs élus et quatre jeunes scouts du Mans, a participé à cette action. Cette opération de protection de l'environnement aurait d'ailleurs pu mobiliser davantage de personnes.

La mer n'arrive pas à digérer tous les déchets qui lui sont jetés et en rejette sur les grèves.

Par ailleurs on trouve encore trop de sites de décharge sauvage sur les grèves de Bréhat. Notre littoral ne doit pas être une poubelle y compris pour les déchets de jardin.

L'environnement doit être protégé par chacun d'entre nous.

Un pot de remerciement a été offert aux participants à la salle polyvalente le lundi en fin de journée.

L'opération de nettoyage sera évidemment reconduite l'an prochain.



## SOS fuchsias

Bréhat Infos (n° 48 de novembre 2007) a consacré un long article d'une page sur la nécessité de couper, d'arracher et de brûler les fuchsias. Ceux-ci sont en effet touchés par un acarien particulièrement nuisible.

Il est indispensable que chacun respecte les prescriptions réglementaires, édictées au niveau national. Nous rappelons que le non respect de l'arrêté ministériel du 10 mai 2004 expose les contrevenants à de lourdes sanctions.

Bréhat Infos n° 48 est disponible à la mairie et sur le site [iledebreat.fr](http://iledebreat.fr) (rubrique Bréhat Infos).



## Bibliothèque

Deux fois par an, la bibliothèque de Bréhat a rendez-vous avec celle des Côtes d'Armor. Le Bibliobus vient à sa rencontre sur le parking de l'Arcouët. Yvon Argoualc'h et Patrick Boucher sont chargés de l'accueil. Les livres empruntés pour les six premiers mois de l'année sont rapportés et les bénévoles choisissent un nouvel ensemble de livres pour les six mois à venir, qui viendra renforcer le fonds permanent. Ce seront environ cent romans auxquels il faut rajouter pratiquement autant de documentaires, soit pour les adultes près de 180 ouvrages, et la même chose pour les enfants. Les demandes particulières sont faites au préalable

et toujours satisfaites. L'ambiance des deux groupes (bibliobus et bibliothèque de Bréhat) est fort sympathique et la venue du Bibliobus est indispensable pour les petites communes. Rendez-vous donc dans six mois, et merci aux bénévoles qui animent cette activité culturelle toute l'année sur l'île.

Les horaires :

De septembre à juin :

le mercredi de 11h à 12h.

En juillet et août : le lundi de 17h30

à 19h et le vendredi de 10h à 12h ;

le mercredi pour les enfants, de 10h30 à 12h, une activité "conte".

## Hatha-Yoga

A l'initiative de l'association bréhatine Culture et loisirs, il est proposé, chaque lundi, une activité de Hatha-Yoga.

Cette technique de sérénité associe postures (appropriées à notre vie occidentale !) et respirations. Par une pratique régulière, au cours de laquelle chacun évolue à son rythme, le hatha-yoga apporte un apaisement du mental, une libération des tensions, une connaissance de soi sans jugement, une aptitude à mieux vivre le quotidien...

Nadine Cogan Jégat, enseignante diplômée de l'institut Eva Ruchpaul de Paris, intervenante de l'association HYSA, vous propose un cours tous les lundis (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle polyvalente de 14h15 à 15h30.

Pour tous renseignements vous pouvez la contacter au 02 96 55 44 39.

Tarifs : 10 € d'adhésion à l'association HYSA (année 2008/2009) et 85 €/trimestre (10 cours). Reprise des cours le lundi 22 septembre 2008.



## Exposition de peintures et sculptures

L'exposition, désormais traditionnelle, de peintres et sculpteurs bréhatins s'est déroulée à la salle polyvalente en deux temps : du samedi après-midi 26 juillet au mardi 29 juillet, puis du samedi après-midi 2 août jusqu'au mardi 5 août.

Le vernissage, le premier soir de l'ouverture, a accueilli environ 80 personnes. Les artistes ont pu converser avec les uns et les autres et échanger sur leurs réalisations respectives. Les visiteurs ont pu apprécier le travail des artistes professionnels et amateurs présents. Bréhat est un sujet qui inspire manifestement avec bonheur.

Sur la photo, entourés d'amis, de gauche à droite :

1<sup>er</sup> rang : Jean-Louis Le Danvic, Jean-Claude Bréat, Armelle Le Cleuziat, Josette Alice,

Annick Argant (agenouillée), Jacques Duléry-Reyval  
2<sup>ème</sup> rang : Jacques Merle, Maryvonne Boca, Marie-Thérèse Laforge, Martine Decroix

Artistes absents sur la photo : Suzanne Riché, Sabine Videment, Olivia Oudart, Catherine Rivière, David Jehan.

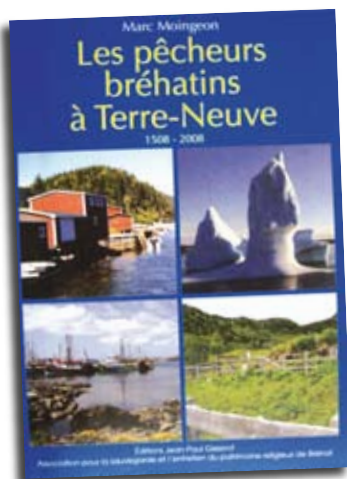


# Histoire maritime

Un livre et une exposition nous rappellent que le passé maritime de Bréhat est important.

## Les pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve (1508 – 2008)

Sous ce titre, Marc Moingeon vient de publier un très intéressant opuscule de 72 pages. Les co-éditeurs sont les éditions Jean-Paul Gisserot et l'Association pour la sauvegarde et l'entretien du patrimoine religieux de Bréhat. L'ouvrage, très documenté, traite d'un sujet qui n'est pas resté dans la mémoire collective bréhatine : la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve. L'auteur s'est rendu sur les côtes de Terre-Neuve, en particulier dans le village de Great Bréhat. D'autres noms de lieux conservent des traces du passage des Bréhatins (Little Bréhat, Quirpon...)



## La commune et Internet

La commune dispose d'un site internet destiné à l'information des habitants et résidents.

Son adresse :

[iledebrehat.fr](http://iledebrehat.fr) ou [ile-de-brehat.fr](http://ile-de-brehat.fr)

Outre des informations pratiques (horaires et tarifs municipaux, réglementation sur les feux et le bruit...) vous y trouverez les procès verbaux intégraux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr les derniers numéros de Bréhat Infos. Si vous souhaitez être averti par courriel de la parution du prochain numéro de Bréhat Infos et de sa disponibilité sur le site de la commune, envoyez un message en ce sens à :

[Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr](mailto:Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr)

## Enquête sur trois naufrages au raz de Bréhat en 1697

**Les archives nous apprennent que trois navires ont fait naufrage en entrant dans le raz de Bréhat en 1697 et que des travaux de récupération du matériel englouti ont été entrepris quelques mois plus tard.**

L'objectif de l'exposition, présentée au musée de Saint-Brieuc, est de faire découvrir comment l'enquête a été menée à partir des informations recueillies dans les archives, des longues et minutieuses recherches d'indices sur le site présumé des naufrages, de l'étude approfondie des objets découverts pour essayer d'écrire l'histoire du naufrage de ce convoi.

Un livret accompagnant l'exposition, rédigé par l'auteur des recherches, Patrice Cahagne, est en vente au musée. Jusqu'au dimanche 25 janvier. Entrée gratuite.

<http://www.mairie-saint-brieuc.fr/culture/lieuxculturels/musee.htm>

## Ordures ménagères : rappel des horaires et des modalités de ramassage

A partir du 15 septembre 2008

Le ramassage des ordures ménagères aura lieu :

Pour l'île Sud et l'île Nord, le lundi

Le ramassage des petites ferrailles est assuré :

Pour l'île Sud et l'île Nord, le dernier mardi de chaque mois

Les poubelles doivent être mises en bord de route la veille au soir et ramassées aussitôt après le passage du camion.

Les boîtes de conserve ne doivent pas être enfermées dans des sacs plastiques mis au bord de la route sans considération du jour de ramassage. Elles doivent, la veille de ce jour, être entreposées dans un conteneur (poubelle, bac...) qui peut être facilement vidé par les employés municipaux.

Les verres doivent être directement déposés dans les conteneurs situés en bord de route.

## Noces d'or

### Jacqueline et Pierre Boulais

Jacqueline et Pierre Boulais ont fêté leurs noces d'or à Bréhat, à Krec'h ar Gall, le samedi 19 juillet, entourés de leur famille, notamment de leurs deux fils et trois

petits enfants ainsi que de leurs amis. Leur mariage avait été célébré en 1958 à Bréhat par Jean Hervé, premier adjoint au maire de l'époque, Yves Kerjolis.



Jacqueline, Pierre Boulais et le maire

© Jacques Potier



# Les oiseaux de Bréhat

Le plus turbulent de l'estran :  
l'Huîtrier pie



© Jacques Potier

## Numéros utiles

- SAMU 15**
- POMPIERS 18**
- POLICE 17**
- APPEL URGENCE EUROPEEN**  
(met automatiquement en œuvre les n° ci-dessus) **112**
- CENTRE ANTI-POISONS**
- RENNES 02 99 59 22 22**
- Mairie 02 96 20 00 36**  
Télécopie : 02 96 20 01 92
- Médecin Bréhat 02 96 20 09 51**  
Dr Cao-Thian
- Police Bréhat 06 76 86 78 19**  
Eric Grison
- Gendarmerie**
- Bréhat (été) 02 96 20 04 21**
- Paimpol 02 96 20 80 17**
- Petit train 06 86 77 85 46**  
**routier 02 96 20 04 06**

## Etat-Civil

### Naissances

Sarah PRIGENT..... Le 30 juillet 2008

### Décès

Pierre BOTHEREL ..... Le 10 juin 2008  
Louis HAMONIAUX .... Le 5 juillet 2008  
Robert FLAMANT ..... Le 21 juillet 2008

Directeur de la publication :  
Patrick Huet, maire  
Mairie-ile.de.Brehat@wanadoo.fr.

Coordonnateur :  
Jean-Luc LE PACHE, adjoint  
jean-luc.le-pache@wanadoo.fr

Réalisation :  
J'imprime  
Impasse des Longs Réages  
22194 Plérin  
Tél : 02 96 58 02 03

## Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse, à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,18 euros. Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an. Voir aussi la rubrique "La commune et Internet".

